

Banque de la République du Burundi

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne : Adjudication des Obligations du Trésor,

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Privatisation, à l'appel d'offres de souscription aux Obligations du Trésor dans les conditions suivantes:

- 1. Nombre de titres mis aux enchères : 100.000
- 2. Caractéristiques communes:
- Valeur nominale d'une Obligation du Trésor : 100.000 BIF.
- Coupons: 11,00%; 12,00%; 13,00% et 14,00 % l'an du nominal, respectivement pour les Obligations à 2;
 3; 4 et 5 ans, payables annuellement.
- Prix : proposés par les souscripteurs.
- Les prix sont exprimés en % de la valeur nominale du titre avec 2 décimales.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, le 21 juin 2017 à 09h 00' pour les offres sur papier et à 10h00' pour les offres électroniques.
- Lieu: BRB, Service Marché Monétaire, 1er étage, bureau n° 1.45, ou
 - Site intranet du Dépositaire Central des Titres (pour les participants directs CSD)
- Date d'adjudication : mercredi, le 21 juin 2017 à 10h 10 min.
- Date de jouissance : jeudi, le 22 juin 2017.
- Nombre minimal de titres par offre : 1.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.
- 3. Caractéristiques spécifiques:
 - Obligations à 2 ans, série n° BIOT02190622 Emission n° BIOT02190622/026/17

Nombre de Titres : 30.000 Date d'échéance : le 22 juin 2019.

- Obligations à 3 ans, série n° BIOT03200622 Emission n° BIOT03200622/025/17

Nombre de Titres : 30.000 Date d'échéance : le 22 juin 2020.

- Obligations à 4 ans, série n° BIOT04210622 Emission n° BIOT04210622/011/17

Nombre de Titres : 20.000 Date d'échéance : le 22 juin 2021.

- Obligations à 5 ans, série n° BIOT05220622

Emission n° BIOT05220622/010/17

Nombre de Titres : 20.000

Date d'échéance : le 22 juin 2022.

- 4. Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- **6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7. A l'échéance, le remboursement du principal et des coupons se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

B.P. 705 BUJUMBURA Tel: (257)22 22 51 42 - Fax: (257) 22 22 31 28 - E-mail: brb@brb.bi - Site web: www.brb.bi